

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 28 (1956)

Heft: 6

Artikel: Rationalisation en matière de logement

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124537>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE BRUIT

En 1951 déjà, lors d'une assemblée du Cartel romand d'hygiène sociale et morale, avait pris place dans la discussion le problème du *bruit*, avec *ses répercussions sur l'hygiène mentale, notamment*. Nous extrayons de l'exposé de M. R. Dottrens, directeur des études pédagogiques, Genève, quelques passages se rapportant à la question mise à l'ordre du jour et faisant l'objet d'une « quinzaine » qui sera celle de la lutte contre le bruit. En effet, le problème du bruit est aujourd'hui suffisamment inquiétant pour qu'un groupement autorisé s'en préoccupe, car les exigences et les conditions de vie moderne sont telles que le bruit accompagne le travail, les loisirs, s'impose au foyer, dans la rue, à la ville, à la campagne, sur la terre et dans le ciel...

Au travail : tous ces hommes et ces femmes que la nécessité de vie oblige à travailler dans le tapage, le vacarme, la trépidation des machines. C'est une des raisons pour que l'ouvrier d'aujourd'hui, travaillant quarante-cinq à quarante-huit heures par semaine, est beaucoup plus fatigué en fin de journée que celui qui, autrefois, en faisait cinquante-cinq à soixante.

Dans les loisirs : des adultes, beaucoup d'adultes, recherchent les loisirs bruyants et aiment le bruit. Faut-il évoquer ici les matches de football au cours desquels, chaque dimanche, des dizaines de milliers d'adultes, dans nos villes, dans nos villages, hurlent à pleins poumons leurs espoirs, leurs mécontentements ? Parler de promenades dominicales en auto ou en motocyclette est pour eux, souvent, fonction des kilomètres parcourus, au cours desquels le moteur n'a cessé de ronfler.

Au foyer : la résonance dans les immeubles – qui ne sont plus construits comme auparavant – y est si considérable qu'on n'est plus chez soi. Aux bruits d'autrefois se sont ajoutés ceux de la radio, de la porte de l'ascenseur qui tape jusque tard dans la nuit, de la baignoire du voisin qui se vide à des heures tardives, de l'aspirateur à poussière...

Dans la rue : inutile d'insister sur les effets de la circulation des véhicules à moteur, qui créent une rumeur des villes que l'on entend aujourd'hui à distance. Ajoutons-y la menace des haut-parleurs publics, déjà utilisés par la police pour inviter les gens au calme, à la discipline de la routé. De plus, ces bruits continuent la nuit et l'on sait à quel point il est pénible d'être éveillé par

un claquement de portière, par un coup de klaxon ou de frein...

A la campagne : la paix des gens est une réalité révolue. Les villageois jouissent jusqu'à l'exaspération de cette machine infernale et pourtant si utile : la motocyclette. Les motoculteurs commencent leur travail à 3 heures du matin et les tracteurs, les compresseurs assurent sans défaillance la relève...

Dans le ciel : depuis quelques années le bruit l'a gagné aussi. S'il n'est sans doute pas un seul habitant de Genève qui ne soit fier d'avoir dans sa ville un aéroport international, chacun sait à quel prix se paye cet équipement de valeur.

Que conclure de ce rappel de faits trop connus ?

On pouvait, autrefois, échapper au bruit, s'isoler si l'on en éprouvait le besoin, si bien que le problème du bruit ne se posait qu'en fonction de cas personnels, sporadiques, voire isolés.

Constater que le bruit a augmenté est un truisme. La question qui se pose est de savoir s'il est possible de lutter contre lui. La notion du bruit est aussi fort relative. Tout dépend de l'état ou de la situation de celui qui le subit ou le provoque, comme de la nature de ce bruit.

Nous pestons tous contre les bruits de la circulation, mais personne parmi nous ne serait assez héroïque pour renoncer à son vélomoteur, à sa motocyclette, à son auto pour apporter sa contribution personnelle à l'augmentation du silence.

Et pour terminer, ajoutons que chacun peut faire quelque chose en tant que collectivité *et* en tant qu'individu, soit apporter son appui à tous les efforts qui vont être tentés pour réduire le bruit à des limites supportables ; ce sera par là également témoigner de reconnaissance aux autorités de police, aux associations touristiques qui, périodiquement, organisent des semaines de silence pour obtenir plus de retenue de la part des conducteurs de véhicules à moteur.

La solution au problème dépend aussi de facteurs d'ordre moral car, dans nombre de cas, l'être humain peut agir en faveur du silence s'il a vraiment le désir de jouir de celui-ci, même si personnellement nous sommes impuissants contre la plupart des bruits.

Voilà la réalité avec laquelle il faudra composer, car il est vain d'évoquer le paradis perdu du silence, d'abord parce qu'il est perdu, ensuite, parce qu'il n'est pas le paradis de tout le monde.

RATIONALISATION EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Etudiant le problème de la sécurité au foyer familial, M. R. Sallé, chef du service « Enseignement » de l'Institut français de sécurité, affirme que le nombre des accidents domestiques peut être réduit par une construction et un aménagement rationnels des habitations (revue *C.I.L.*, Roubaix).

C'est ainsi que M. Sallé compare les « temps de manutention » tels qu'on peut les calculer dans une usine avec les mêmes temps transposés dans le ménage. Il écrit à ce propos :

« Dans une usine, les minutes comptent ; aussi a-t-il été nécessaire de raccourcir les différentes phases de la production par un aménagement rationnel des postes de travail. La diminution des temps de fabrication par l'utilisation de machines sans cesse plus perfectionnées a accentué la durée proportionnelle des opérations de manutention par rapport à la durée des opérations directement productives. Les chefs d'industrie se sont émus et ont demandé aux architectes et aux ingénieurs d'étudier les locaux et leur aménagement de façon à

réduire le plus possible la durée des opérations de manutention. Les premières chaînes de fabrication ou de montage sont, en grande partie, une expression directe de cette nécessité. Le nombre des accidents de manutention pesant très lourdement dans le bilan des accidents du travail, la sécurité ne pouvait, pour un volume de production déterminé, que gagner à cette rationalisation.

» Si l'on transpose sur le plan de l'habitation, on constate que les temps de fabrication (préparation des repas, lessivage du linge, repassage, etc.) se sont raccourcis par suite de l'utilisation de moyens plus perfectionnés (gaz, appareils domestiques). En revanche, les temps de manutention n'ont pas sensiblement changé pour la simple raison que l'élément « prix de revient » n'est généralement pas pris en considération. Il est cependant infiniment probable qu'en allégeant les « temps de manutention » par une judicieuse disposition des lieux dans la même mesure que les « temps de fabrication », on pourrait obtenir une diminution très sensible de la peine de la ménagère et réduire les risques d'accident. Cette opération aboutirait, en outre, à une utilisation beaucoup plus rationnelle de la place disponible, ce qui n'est pas négligeable dans les circonstances présentes. Enfin, la ménagère, moins surmenée, retrouverait plus aisément un bon équilibre nerveux, élément essentiel de la sécurité, qui ne manquerait pas de retentir sur l'équilibre nerveux de l'ensemble des membres de la famille, et en particulier des jeunes enfants, qui sont si réceptifs.

» La circulation devrait, au premier chef, profiter de cette organisation. Il y a peut-être là quelques habitudes à abandonner. Vouloir faire entrer une immense armoire normande dans des pièces de 10 à 12 mètres carrés, alors que cette armoire a été construite pour des salles deux ou trois fois plus grandes, est aussi ridicule que de remplacer son bracelet-montre par un réveille-matin. Encore faut-il que le bracelet-montre existe. L'architecte doit se soucier de ménager des placards en quantité suffisante pour répondre aux besoins normaux

d'une famille. Dans un appartement de surface restreinte, les placards correspondent, en effet, à un besoin impérieux, car ils permettent de tirer totalement parti d'emplacements difficilement utilisables d'autre façon et rendent inutile l'encombrement des lieux par de volumineux meubles de rangement.

» Les placards suspendus dans les cuisines apportent en règle générale une solution rationnelle en dégagant la surface disponible au sol et en mettant à portée de la main les ustensiles ou les produits qu'ils contiennent. Il convient cependant de bien en étudier la hauteur et l'emplacement. Leur place dans la cuisine est en premier lieu fonction de leur utilisation, et leur hauteur doit être telle qu'ils puissent être atteints sans le secours d'un escabeau ou d'une échelle. Leurs angles sont donc à portée des épaules ou des têtes, aussi doivent-ils être placés au-dessus d'un évier, d'une paillasse ou même d'un autre meuble. S'il n'en était pas ainsi, le gain de place serait illusoire, car ils interdiraient à la circulation des adultes l'emplacement de leur projection sur le sol et ils présenteraient, en outre, des dangers de heurts parfois graves.

» La combinaison harmonieuse de ces divers impératifs exige de la part de l'architecte une étude sérieuse portant au moins sur l'emplacement des éviers, paillasses, etc. Cet effort particulier est amplement justifié par le fait que la ménagère passe une partie importante de son temps dans son « laboratoire ».

» Terminons le chapitre des placards par le placard à pharmacie et le placard à produits dangereux (essence, alcool, détachants, etc.). Ces deux placards doivent être très hauts pour être hors de la portée de jeunes enfants (qui déplacent facilement une chaise) et si possible fermés à clef, au moins lorsque la mère de famille doit quelquefois laisser les enfants sans surveillance. Signalons à ce propos qu'il y a intérêt à choisir pour les liquides dangereux des bouteilles d'une forme inhabituelle, pour éviter de les confondre avec les bouteilles contenant des boissons, et de placer des étiquettes bien apparentes sur tous les produits dangereux. »

LE JARDIN FAMILIAL

JARDIN D'AGRÉMENT, ESPACES GAZONNÉS

Le jardin d'agrément doit être considéré comme la *carte de visite* de la maison.

Délaissé, envahi de mauvaises herbes, il démontre par là le peu d'éclectisme de son propriétaire.

Soigné, verdoyant, fleuri, il affiche un goût raffiné, un amour pour le beau où toute la famille peut trouver ici repos et détente du corps, satisfaction et joie de l'esprit.

C'est en quelque sorte le salon de plein air qui donne à la demeure l'éclat, la fraîcheur et l'impression du bien-être.

Comment ordonner les plantations ?

On peut prévoir, au centre, une pelouse uniforme, avec des arbres et arbustes, par groupes, sur le pourtour ; des fleurs, en larges taches irrégulières, parfois en union avec les arbustes, s'avancant dans la pelouse en des formes simples et harmonieuses. On fera un choix judicieux des plantes vivaces et annuelles, assurant une floraison échelonnée et durable tout au long de l'année.

Quelques règles doivent être observées si l'on veut obtenir une belle pelouse.

La surface gazonnée, située de préférence au sud de l'habitation, occupera le maximum de place. La pelouse est en effet un élément tonique et reposant par sa ver-

sure. Il est indispensable que sa surface soit suffisamment grande et uniforme pour synthétiser le repos, le calme, la douceur. C'est par elle que sont mis en valeur les arbres, arbustes et fleurs distribués sur son pourtour par groupes irréguliers et se reflétant dans sa verdure comme dans un miroir. Celui-ci doit donc être vaste (toutes proportions gardées), de préférence plat (place de jeux), sans entrecoupures centrales dallées ou décorations florales nuisant à son unité, de forme simple et pratique pour en faciliter l'entretien (fauchage du gazon).

La composition d'un gazon se conçoit selon la formule suivante :

En terrain normal : 50% ray-grass, 20% fétuque, 10% crételle, 10% pâturin des prés, 3% agrostis vulgaire, 2% trèfle blanc.

En terrain graveleux : 30% ray-grass, 20% brome, 15% fétuque, 15% agrostis vulgaire, 10% trèfle blanc, 5% pâturin des prés, 5% crételle.

En terrain ombragé : comme en terrain normal + 2% agrostis traçant, 2% fléole, pâturin des bois remplaçant celui des prés, faible diminution de ray-grass.

D'après J. Burnier (*Campagnes et Coteaux*).